Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 058-215800798-20261014-D157-DE

République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 14 octobre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 octobre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, Mme MEFTAH et M. TEXIER.

Était absent : M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Sophie MEFTAH.

****

D 2026-157 : PUMPTRACK : PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Vu la délibération 2026-062 du mercredi 15 avril 2026 approuvant le plan de financement du Pumptrack et autorisant M. le Maire à solliciter les subventions et signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre le 7 juillet 2026 pour le projet de création du Pumptrack et le nouveau budget prévisionnel établit pour celui-ci,

Vu la délibération 2026-147 du mercredi 16 septembre 2026 présentant un plan de financement du Pumptrack basé sur une subvention C2R de 80%,

Après avoir eu confirmation que la subvention C2R est plafonnée à 50% et qu'en conséquence il y a lieu d'établir un nouveau plan de financement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel présenté.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 058-215800798-20261014-D157-DE

Plan de financement pumptrack

Dépenses	€ HT	Recettes	
Travaux prévisionnel	160 000	C2R (CRBFC) : 50%	91 326
		DETR (Etat) : 30%	54 796
MOE	17 653	**TOTAL hors commune**	**146 122**
Aléas 3%	5 000	Ville de Clamecy auto-financement	36 531
TOTAL Dépenses	**182 653**	**TOTAL Recettes**	**182 653**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,